

*Article 43 du Règlement*

Que la Chambre demande la démission immédiate du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et qu'elle demande sur le champ au premier ministre de remplacer ce dernier par un ministre qui se serait montré plus capable de proposer un programme politique et de gérer un ministère, le ministre des Transports par exemple.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1410)

### LE TEMPLE DE LA RENOMMÉE DE L'AVIATION CANADIENNE

ON DEMANDE UNE SUBVENTION FÉDÉRALE ANNUELLE—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter à la Chambre une motion qui mérite un examen sérieux et urgent. C'est pour préserver et glorifier entre autres choses les exploits aériens héroïques de certains des premiers pilotes de brousse du Nord canadien qu'a été créé dans la ville d'Edmonton le Temple de la Renommée de l'aviation canadienne. Je propose donc, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que le gouvernement fédéral appuie généreusement par le biais d'une subvention annuelle cette initiative très valable prise dans l'intérêt national.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### L'UNITÉ NATIONALE

ON DEMANDE DE FÉLICITER UN DÉPUTÉ ALBERTAIN D'APPUYER  
LES PROPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES FÉDÉRALES—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jean Lapierre (Shefford):** Madame le Président, je voudrais présenter une motion au titre de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une urgence et pressante nécessité. Ainsi que le savent probablement les députés, jeudi dernier, le député provincial de Calgary-Buffalo, M. Tom Sindlinger, a été chassé du caucus de son parti pour avoir eu l'audace d'appuyer publiquement le projet de résolution portant sur la constitution canadienne.

[Français]

Étant donné que la Chambre reconnaîtra sûrement l'urgence nécessité de garantir les droits et libertés fondamentales de tous les Canadiens, et étant donné qu'un député provincial

vient de se faire retirer le droit de parole à l'intérieur du caucus de son parti, je propose, appuyé par le député de Saint-Boniface (M. Bockstael):

[Traduction]

Que la Chambre envoie un message de félicitations au député provincial de Calgary-Buffalo pour sa démonstration de loyauté envers le Canada et l'invite instamment à continuer son travail dans cet esprit de partage indispensable à la réalisation de l'unité canadienne.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES DROITS DES AUTOCHTONES

ON DEMANDE D'EXPLIQUER LA POLITIQUE—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin):** Madame le Président, les autochtones ont très mal accueilli la première d'une série d'énoncés de politique quinquennale portant sur les grandes orientations des années 80. Étant donné qu'il importe avant tout pour le Canada de régler les problèmes que connaissent les autochtones et étant donné que le projet de politique a embarrassé le ministre à un point tel qu'il a décidé d'en suspendre immédiatement la mise en œuvre, ce qui démontre clairement que le ministre n'exerce pas suffisamment d'autorité sur ses fonctionnaires, je propose, appuyé par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien enquête immédiatement sur les gestes posés par ses fonctionnaires, qu'il fasse une déclaration à l'appel des motions et qu'il mette fin à ces situations anormales et gênantes qui se produisent au sein de son ministère.

**Mme le Président:** Une motion de cette nature ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES TRANSPORTS

LE RALENTISSEMENT DU TRANSPORT DU GRAIN—LE  
RÉTABLISSEMENT DU COORDONNATEUR—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Madame le Président, je demande la parole afin de traiter d'une affaire urgente qui fait suite à la démission de M. Hugh Horner du poste de coordonnateur du transport des céréales. Dans le court laps de temps qui s'est écoulé depuis la démission de ce dernier, le transport des céréales depuis les Prairies jusqu'aux ports de la côte ouest a de nouveau été accablé de toutes sortes de problèmes. Les éleveurs sont pleins et les agriculteurs ne peuvent livrer leurs céréales, ce qui les prive de recettes essentielles.